

• Concertation •



Les réunions de concertation Compte-rendu

Commission Eaux

Réunion du jeudi 6 mars 2025



Ordre du jour de la Commission Eaux

- **Propos introductifs des Présidents de la Commission**
Lionel Faye et Guillaume Garrigues
- **La ressource en eau : état des lieux et enjeux**
 - **Gestion des nappes profondes de Gironde et approvisionnement en eau potable pour répondre aux besoins actuels et futurs (SAGE nappes profondes)**
Intervention de Bruno De Grissac (SMEGREG)
 - **Nouvelles dispositions du D2O du SCoT bioclimatique**
Anticiper et répondre aux besoins actuels et futurs en eau potable
Présentation par Frédéric Brigant
- **Schémas stratégiques complémentaires**
 - **Schéma stratégique départemental de l'eau potable**
Intervention de Julie Roussarie (Aménag'eau) et Arancha Simo Ramiro (Département de la Gironde)
 - **Schéma directeur d'alimentation en eau potable de Bordeaux Métropole (horizon 2040)**
Intervention de Franck Bon (Régie de l'Eau - Bordeaux Métropole)
- **Contributions et retours des syndicats des eaux et des collectivités**
 - Échanges avec les participants, élus, techniciens et opérateurs locaux
- **Conclusion de la Commission**
-

1. Introduction

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'aire métropolitaine bordelaise, le Syndicat mixte du Sysdau a engagé une série de commissions thématiques destinées à coconstruire le futur SCoT bioclimatique. La **Commission Eaux**, organisée le **6 mars 2025**, s'inscrivait dans cette dynamique de concertation territoriale, au cœur des enjeux environnementaux et d'adaptation au changement climatique.

Présidée conjointement par **Lionel Faye**, Vice-président du Sysdau et Président de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, et **Guillaume Garrigues**, conseiller métropolitain (Talence), cette séance avait pour vocation de mettre en débat les orientations du **Document d'Orientation et d'Objectifs (D2O)** relatives à la gestion de la ressource en eau, et d'enrichir les propositions à partir des **retours d'expérience, constats de terrain et expertises** exprimés par les acteurs de l'eau et les territoires.

La ressource en eau, dans un contexte de changement climatique, constitue un **levier structurant** de l'aménagement du territoire : sa disponibilité, sa qualité et son accessibilité sont aujourd'hui au cœur des conditions de développement urbain, de planification territoriale et d'équilibre intercommunal. Le futur SCoT bioclimatique vise à intégrer pleinement ces paramètres, en les articulant avec les exigences légales (**ZAN, SRADDET, SDAGE/SAGE**), les diagnostics techniques (**état des nappes profondes, pressions démographiques**) et les enjeux sociaux (**solidarité territoriale, équité d'accès**).

Objectifs de la réunion

- Cadrer politiquement et stratégiquement la place de la ressource en eau dans le futur SCoT.
- Présenter les constats techniques et les tensions structurelles identifiées (nappes profondes, besoins futurs, déséquilibres territoriaux).
- Exposer les dispositions envisagées dans le D2O pour **conditionner le développement urbain à la disponibilité en eau potable**.

- Recueillir les contributions et propositions des partenaires locaux (syndicats, EPCI, services techniques, élus) afin d'ajuster les orientations stratégiques.

2. Propos introductifs des Présidents de la Commission

Intervention de Lionel Faye

Vice-président du SYSDAU - Président de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers

Lionel Faye ouvre la séance en insistant sur la **portée politique et stratégique de la thématique de l'eau** dans le cadre du futur SCoT bioclimatique. Il rappelle que le traitement de cette question ne peut être cantonné aux seuls enjeux techniques ou sectoriels, mais constitue bien un **axe structurant des politiques d'aménagement** pour l'ensemble des territoires de l'aire métropolitaine bordelaise.

Il évoque d'emblée un **changement de paradigme nécessaire**, dans lequel l'eau doit être abordée comme une **ressource finie, vulnérable, et fortement déterminante** pour les dynamiques territoriales. À ce titre, il affirme la volonté du SYSDAU de bâtir un **cadre partagé**, à la fois ambitieux et opérationnel, pour intégrer cette dimension dans les documents d'urbanisme locaux.

"La planification doit aujourd'hui partir de la ressource : c'est elle qui détermine notre capacité à accueillir, à aménager, à développer. Et l'eau est, avec le foncier, un facteur clé qu'on ne peut plus considérer comme acquis."

(Lionel Faye)

Il insiste également sur la nécessité d'**anticiper collectivement** les tensions à venir, en tenant compte des **différences de situations entre territoires**, mais aussi de l'**interdépendance croissante** des systèmes d'alimentation en eau.

Enfin, il rappelle que cette Commission Eaux vise à **soumettre à débat les nouvelles orientations** du Document d'Orientation et d'Objectifs (D2O), à partir d'un socle technique solide, mais surtout à travers un **échange ouvert avec les élus et les partenaires**, afin d'enrichir la réflexion en lien avec les réalités de terrain.

Intervention de Guillaume Garrigues

Conseiller métropolitain – Talence

Guillaume Garrigues prend la parole à la suite de Lionel Faye pour réaffirmer que la ressource en eau est désormais un **critère de faisabilité majeur** des projets d'urbanisme. Il alerte sur le fait que **les dynamiques métropolitaines doivent se réconcilier avec les équilibres naturels**, au risque de fragiliser durablement certains territoires.

Il rappelle que les travaux du SCoT visent à **passer d'une logique d'adaptation à une logique d'anticipation**, en intégrant plus en amont les contraintes environnementales dans les décisions d'aménagement. Il appelle à une **prise de conscience collective**, et à un positionnement responsable des élus :

*"C'est à nous, élus, d'avoir le courage de dire que certains projets devront évoluer, voire ne pas se faire, parce que la ressource en eau ne le permet pas."
(Guillaume Garrigues)*

Il met en avant l'intérêt de cette Commission pour **croiser les regards**, entre collectivités, syndicats, services de l'État et experts techniques, et faire émerger des **solutions différenciées et territorialisées**.

Enfin, il encourage l'ensemble des participants à faire part **sans filtre des freins rencontrés, des expériences locales, des propositions concrètes**, afin que les orientations du D2O soient en cohérence avec le vécu des territoires.

3. Gestion de la ressource en eau et approvisionnement en eau potable

Intervention de Bruno De Grissac

Directeur du SMEGREG - Syndicat Mixte d'Études et de Gestion des Ressources en Eau de Gironde

Bruno De Grissac propose une présentation approfondie de la situation des **nappes profondes du département de la Gironde**, ressource essentielle pour l'alimentation en eau potable d'une grande partie du territoire.

Il ouvre son propos en rappelant un fait central :

« Le niveau de prélèvement actuel est proche de la limite de ce que la ressource peut supporter durablement. »

Il précise que les **nappes du Crétacé** et de l'**Éocène** sont exploitées à des niveaux **proches des plafonds réglementaires**, voire déjà en **dépassement saisonnier** dans certains secteurs.

Points techniques clés présentés :

- **Une ressource ancienne, peu renouvelable :**
Les nappes profondes de la Gironde ne bénéficient que d'une **recharge très lente**, à l'échelle de plusieurs décennies, voire de siècles. Elles sont qualifiées de **ressources fossiles**.
- **Un usage quasi-exclusif pour l'eau potable :**
Contrairement à d'autres nappes plus superficielles, celles-ci ne sont **quasiment pas utilisées pour l'irrigation ou les usages industriels**, ce qui en fait un patrimoine stratégique à préserver.
- **Une croissance tendancielle de la demande :**
Le SMEGREG prévoit, selon ses projections à **horizon 2040**, une **augmentation significative de la demande**, en particulier dans les secteurs métropolitains et périurbains. À cela s'ajoute une **fragilité accrue du système d'alimentation** en raison des effets combinés :
 - de la croissance démographique,
 - de l'imperméabilisation des sols,
 - du réchauffement climatique,
 - et de la baisse des débits de certains cours d'eau.

« Il ne s'agit pas de dramatiser, mais de dire que nous sommes sur un fil. Sans stratégie, sans arbitrage, il y aura des zones de rupture d'alimentation. »

- **Des territoires déjà identifiés comme en "tension forte" :**
Notamment dans l'**Entre-deux-Mers**, le **Sud-Gironde** et certaines **communes périurbaines** en fort développement. Ces zones ne disposent pas de ressources de substitution immédiate.

- **Principe de solidarité hydrique :**

Bruno De Grissac insiste sur la nécessité d'une **réorganisation du prélèvement** à l'échelle intercommunale et inter-syndicale :

« On ne peut plus raisonner à l'échelle d'un syndicat ou d'une commune. C'est un système collectif, et il faut gérer la rareté comme un bien commun. »

Il plaide pour :

- Le **renforcement des interconnexions** entre réseaux (priorité n°1 du SMEGREG).
- L'**exploration de solutions alternatives** (eaux superficielles, recyclage, etc.).
- Une **intégration systématique des contraintes hydriques** dans les documents d'urbanisme.

Échanges et réactions des participants

De nombreux élus expriment leur **inquiétude face à la vulnérabilité croissante** de leurs territoires, notamment dans les zones rurales sans interconnexion.

Édouard Quintano, maire de Saint-Jean-d'Illac (présent en visio), alerte :

« Nous avons une croissance soutenue, des besoins croissants, mais nous ne maîtrisons pas nos ressources. Sans garanties, nous ne pourrions pas continuer à aménager. »

Catherine Rolland (SIAO) et **Sandrine Peyrinaud** (SIEA) soulignent l'**urgence de disposer de diagnostics locaux consolidés** et de solutions financières pour moderniser les réseaux.

D'autres interventions rappellent que :

- Le D2O doit permettre **d'imposer des conditions** à tout projet urbain dépassant une certaine échelle.
- Il est nécessaire d'**objectiver les arbitrages**, en s'appuyant sur des **données partagées entre syndicats, EPCI et collectivités**.
- Le **temps de la planification** doit désormais intégrer celui de la **reconstitution de la ressource**.

« Il faut qu'on arrête de raisonner sur des ressources comme si elles étaient infinies. Le foncier, l'eau : ce sont des communs, des limites. »
(Guillaume Garrigues)

Enfin, plusieurs élus demandent que le futur SCOT **n'édicte pas des règles uniformes**, mais **tienne compte de la diversité des situations territoriales**.

4. Nouvelles dispositions envisagées dans le D2O du SCoT Bioclimatique

Présentation par Frédéric Brigant

Chargé d'études – Sysdau

Frédéric Brigant présente les **orientations stratégiques proposées par le Sysdau** dans le cadre de la révision du Document d'Orientation et d'Objectifs (D2O), en matière de gestion de la ressource en eau. Ces dispositions s'inscrivent dans la volonté de construire un **SCoT bioclimatique** qui **conditionne l'aménagement du territoire à la disponibilité réelle de la ressource**, dans une logique de durabilité et de résilience.

Il rappelle en préambule que la ressource en eau ne peut plus être considérée comme un simple paramètre d'accompagnement des projets, mais qu'elle doit désormais figurer **au centre des arbitrages territoriaux**, à l'instar du foncier dans la démarche ZAN.

« L'idée est simple : là où il n'y a pas de ressource en eau potable suffisante et sécurisée, il ne peut pas y avoir de développement urbain. »

Axes proposés dans le D2O

Frédéric Brigant détaille les six axes structurants envisagés dans la déclinaison "eau" du D2O, regroupés en quatre grands objectifs :

1. Protéger la ressource

- Inscription systématique de **périmètres de protection autour des captages** dans les PLU.
- Développement de **zonages de vulnérabilité** pour anticiper les risques de pollution.

- Intégration des données issues des **SAGE** dans les documents d'urbanisme.

2. Économiser l'eau

- Encouragement au **renouvellement des réseaux**, à la réduction des fuites et à l'amélioration du rendement des installations.
- Soutien aux **solutions fondées sur la nature** (noues, réutilisation des eaux grises, végétalisation).
- Incitation à l'installation d'**équipements hydro-économes** dans le logement et les ERP.

3. Conditionner le développement

- Obligation d'un **diagnostic "besoins / ressources"** pour tout projet d'aménagement dépassant un seuil (à définir localement).
- Mise en place de **seuils de tension hydrique** au-delà desquels des restrictions ou conditions supplémentaires pourront s'appliquer (type moratoire ou densification prioritaire).
- Articulation avec les stratégies intercommunales d'eau potable.

4. Renforcer la solidarité territoriale

- Appui à la création de **connexions hydrauliques inter-syndicales**.
- Mécanismes de **péréquation** pour les communes les plus fragiles.
- Valorisation des projets mutualisés dans les démarches d'aménagement concertées.

*« Le SCoT n'est pas là pour interdire. Il est là pour créer des conditions d'équilibre, en cohérence avec les capacités techniques des territoires. »
(Frédéric Brigant)*

Traduction dans les documents d'urbanisme locaux

Une attention particulière est portée à la **transposabilité concrète** dans les **PLU/PLUi**. Le D2O doit pouvoir être décliné sous forme :

- de **règles prescriptives** (ex. : obligation d'étude d'impact hydrique),

- de **dispositions incitatives** (ex. : bonus constructibilité si solutions d'économie d'eau),
- ou de **dispositifs d'accompagnement** (diagnostics partagés, guides méthodologiques).

Frédéric Brigant précise que ces dispositions sont conçues pour **s'adapter aux réalités locales**, avec des outils modulables selon le niveau de tension, la taille des communes et l'organisation intercommunale. Il appelle à une **co-responsabilité entre acteurs**, pour faire en sorte que le SCoT ne soit pas perçu comme un outil "bloquant", mais bien comme un **levier de priorisation raisonnée**.

Échanges et réactions des participants

Les participants saluent dans l'ensemble la clarté des objectifs fixés, mais expriment plusieurs **attentes fortes** et **points de vigilance**.

Mickaël Ristic, DGS de la CDC des Coteaux Bordelais, estime que l'enjeu de mise en œuvre dans les PLU est central :

« On a besoin d'un cadre, oui, mais il faut aussi des outils. Si on veut que les communes jouent le jeu, il faut leur faciliter la tâche. »

Aurore Bouter (Canéjan) interroge la **capacité juridique du SCOT à imposer des conditions de densité ou de gel** dans certaines zones :

« Est-ce qu'on a vraiment les moyens juridiques d'empêcher un projet, ou est-ce que ce sont juste des incitations ? »

Sandrine Peyrinaud (SIEA Portes de l'Entre-deux-Mers) insiste sur la nécessité d'**outils d'aide à la décision** :

« Il faut qu'on ait des données à jour, partagées, lisibles. Aujourd'hui on fait parfois avec des chiffres qui datent ou ne correspondent plus à la réalité du terrain. »

Certains élus, notamment des territoires ruraux, alertent sur le risque d'**approche uniforme** qui ne tiendrait pas compte des écarts de vulnérabilité et de capacité d'action entre communes.

Plusieurs propositions émergent :

- Prévoir un "**référentiel hydrique territorial**" pour aider à la décision locale.
- Intégrer des **paliers de conditionnalité** gradués (zones à contraintes fortes, modérées ou faibles).
- Expérimenter une **clause de révision souple** des dispositions du D2O, en lien avec l'évolution de la ressource et des usages.

5. Schémas stratégiques départementaux et métropolitains

Cette séquence a permis de présenter les stratégies en cours à deux échelles complémentaires : **le Département de la Gironde** et **Bordeaux Métropole**. Ces deux démarches visent à anticiper les tensions hydriques futures, à renforcer les interconnexions territoriales et à structurer les priorités d'action, en articulation avec les orientations du futur SCoT bioclimatique.

Présentation du Schéma stratégique départemental de l'eau potable

Julie Roussarie – Représentante Aménag'eau

Arancha Simo Ramiro – Département de la Gironde

Julie Roussarie introduit la présentation du **Schéma stratégique départemental de l'eau potable**, fruit d'une collaboration étroite entre le Département, les syndicats d'eau, les intercommunalités et les services techniques.

Ce schéma a été conçu comme un **outil de cohérence territoriale**, fondé sur une **vision partagée à l'échelle départementale**, intégrant les données de consommation, les capacités de production et les vulnérabilités identifiées.

Principaux objectifs du schéma :

- **Assurer la sécurité d'alimentation** en eau potable à moyen et long terme.
- Renforcer les **interconnexions entre syndicats** et favoriser la **mutualisation des ressources**.

- Identifier les **zones à fort enjeu** (croissance démographique, faiblesse de la ressource, saturation des réseaux).
- Soutenir les projets de **gestion économe et intelligente de la ressource**.

Arancha Simo Ramiro précise que le Département souhaite inscrire cette stratégie dans une logique de **complémentarité avec les documents d'urbanisme**. Elle insiste notamment sur l'importance d'une meilleure prise en compte des **projections hydriques** dans les PLU, ainsi que sur la nécessité d'une **gouvernance multi-échelle**.

« L'eau doit cesser d'être une variable d'ajustement. C'est une ressource stratégique, et les décisions d'aménagement doivent s'appuyer sur ce type de schéma. »
(Arancha Simo Ramiro)

Les participants saluent l'intérêt de disposer d'un cadre départemental clair, mais plusieurs alertent sur la nécessité de **traduire cette stratégie dans des outils opérationnels simples et accessibles** pour les collectivités locales.

Présentation du Schéma directeur d'alimentation en eau potable de Bordeaux Métropole (horizon 2040)

Franck Bon – Directeur général adjoint, Régie de l'Eau Bordeaux Métropole

Franck Bon présente ensuite le **Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)** de Bordeaux Métropole, un document prospectif qui s'appuie sur une analyse fine des ressources disponibles, des besoins futurs, et des risques de déséquilibre.

Il rappelle que **plus de 90 % de l'alimentation en eau potable de la Métropole dépend des nappes profondes**, avec une concentration des captages dans des zones déjà fortement sollicitées.

Principaux constats techniques :

- La Métropole connaît une **augmentation continue des besoins**, liée à la démographie (+180 000 habitants potentiels d'ici 2040 selon les hypothèses hautes).

- Des **secteurs en tension** sont déjà identifiés, notamment sur les communes du sud et de l'ouest de la métropole.
- Le système actuel fonctionne en **quasi-équilibre permanent**, ce qui rend tout incident ou pic de consommation particulièrement critique.

« La moindre rupture d'approvisionnement ou défaillance technique peut aujourd'hui avoir des conséquences en chaîne. On est dans un système à flux tendu. » (Franck Bon)

Orientations de la stratégie métropolitaine :

- **Renforcement des capacités de stockage et de distribution** (châteaux d'eau, réservoirs, maillage).
- Modernisation du réseau pour **améliorer le rendement et réduire les pertes**.
- Développement de **solutions alternatives** : récupération des eaux pluviales, réutilisation des eaux usées traitées, dispositifs innovants de surveillance.
- **Intégration systématique de la contrainte hydrique** dans les plans de développement urbain.

Franck Bon insiste sur le besoin d'une **coordination renforcée avec les EPCI voisins** et les syndicats d'eau, en particulier pour les communes périurbaines qui dépendent partiellement des infrastructures métropolitaines sans y être pleinement intégrées.

« Il faut penser en système interdépendant. Les réseaux d'eau ne connaissent pas les limites administratives. »

Échanges avec les participants

Les échanges qui suivent ces deux présentations soulignent plusieurs convergences et besoins :

- La nécessité de **rendre les données hydriques plus accessibles** aux élus et techniciens locaux.

- L'intérêt d'un **outil d'aide à la décision** à l'échelle interterritoriale, intégrant les données du Département, de la Métropole et des SAGE.
- Une attente forte pour que le SCOT puisse **servir de cadre d'articulation** entre ces différents niveaux de planification.

Julie Roussarie propose d'envisager des **ateliers techniques inter-échelles**, pour construire des **référentiels communs**.

Franck Bon évoque également la possibilité de mutualiser certaines analyses et diagnostics à l'échelle de l'aire métropolitaine, au-delà des périmètres institutionnels.

6. Contributions et remontées des syndicats des eaux et des élus locaux

Cette séquence a constitué un temps fort de la réunion, permettant aux représentants des **syndicats de gestion de l'eau**, aux **élus communaux et intercommunaux** ainsi qu'aux **techniciens de terrain** de faire remonter leurs **constats opérationnels**, leurs **freins** et leurs **attentes concrètes** à l'égard du futur SCoT bioclimatique.

Elle a mis en évidence :

- une **grande diversité de situations territoriales**,
- des besoins différenciés selon les contextes (ruralité, croissance urbaine, interconnexion, gouvernance locale),
- et un **besoin partagé d'outillage, de clarté et de coordination**.

Problématiques principales remontées par les syndicats des eaux

Les représentants des syndicats (SIA et SIEA) ont insisté sur plusieurs éléments techniques :

- **L'ancienneté des réseaux**, parfois posés il y a plusieurs décennies, avec un **taux de rendement bas** (jusqu'à 60 % sur certaines portions), ce qui engendre des pertes d'eau potable importantes.
- Des **contraintes de financement**, en particulier pour les petites structures intercommunales, qui peinent à engager des travaux lourds (renouvellement, extension, sécurisation).

« On ne peut pas financer un réseau interconnecté à 4 millions d'euros avec deux communes de 2 000 habitants. »

(Un représentant du SIA Carbon-Blanc)

- La **complexité des raccordements** dans les territoires hétérogènes, notamment en zone périurbaine, avec des **problèmes de pression** ou de **qualité de l'eau variable**.
- Une **difficulté de projection** sur les besoins à venir, liée à un **manque de lisibilité sur les politiques d'aménagement**.

« On fait des choix d'investissement sur 30 ans, mais on n'a aucune garantie sur l'évolution de la demande. »

- Enfin, certains syndicats ont exprimé leur **inquiétude face aux effets collatéraux du ZAN** : moins de constructions = moins de redevances = moins de capacité d'investissement pour entretenir ou moderniser les réseaux.

Attentes exprimées vis-à-vis du futur SCoT

Plusieurs participants ont formulé des propositions concrètes à intégrer ou à accompagner dans les dispositions du D2O :

- **Reconnaître la diversité des territoires** dans les niveaux d'exigence du SCoT : il ne peut pas y avoir de règle unique imposée à des communes en situation très différente (en tension vs en autonomie hydrique).
- Intégrer des **dispositions différenciées** selon le niveau de vulnérabilité à la ressource, par exemple à travers une **cartographie des niveaux de tension** et des dispositifs gradués d'obligations.
- **Prévoir des outils d'accompagnement** pour les collectivités :

- Diagnostics hydriques préformatés.
- Appui technique pour le chiffrage des projets.
- Guides méthodologiques simples et lisibles.
- **Associer systématiquement les syndicats des eaux** à l'élaboration des projets d'aménagement.

*« On ne peut pas continuer à découvrir les projets en même temps que tout le monde. Nous sommes des acteurs de l'aménagement à part entière. »
(SIEA des Portes de l'Entre-deux-Mers)*

Interventions marquantes des élus locaux

Pierre Ducout, maire de Cestas, insiste sur l'importance de **faire converger les temporalités** :

« On nous demande d'être exemplaires sur la gestion de l'eau, mais nos réseaux sont faits pour un urbanisme des années 80. Il faut qu'on puisse adapter l'un à l'autre. »

Corinne Hanras, adjointe au maire de Canéjan, alerte sur les **difficultés à répondre à la demande** dans certaines zones pavillonnaires déjà saturées :

« Il y a un décalage entre la pression de l'urbanisation et la réalité de notre capacité hydraulique. »

Mathieu Durand, chargé de mission à Bordeaux Métropole, souligne l'importance d'une **coordination multi-niveaux** :

« Le SCOT doit être une charnière entre les orientations stratégiques et les réalités locales. Il ne peut pas être un simple document cadre. »

Synthèse des points de vigilance

- **Éviter une approche uniforme** dans la traduction des dispositions du D2O.
- **Renforcer la gouvernance locale** autour de l'eau : information, coordination, transversalité.

- **Maintenir une capacité d'adaptation locale**, notamment pour les petites communes.
- Faire du SCoT **un outil d'aide au choix**, et non un cadre normatif rigide.

7. Conclusion de la Commission Eaux

Cette Commission a permis de confirmer le rôle structurant que la ressource en eau doit jouer dans la planification territoriale à l'échelle de l'aire métropolitaine bordelaise.

Les échanges ont mis en évidence une **convergence forte** sur plusieurs constats :

- La ressource en eau est aujourd'hui **limitante** et doit être intégrée comme **critère d'arbitrage** dans les choix d'aménagement.
- Les territoires sont **inégalement exposés** aux tensions hydriques, mais **tous concernés** par la nécessité de repenser leur développement à partir des **capacités réelles d'approvisionnement**.
- Le futur SCoT devra **accompagner, outiller et prioriser**, en tenant compte des **réalités locales** tout en fixant un **cap stratégique partagé**.

La diversité et la richesse des interventions – experts techniques, syndicats, élus urbains et ruraux – ont permis de poser les bases d'un **document de planification ancré dans les réalités de terrain**, co-construit, et **potentiellement mieux accepté** parce qu'issu d'un **dialogue étroit avec les acteurs**.

Propos de clôture des Présidents

Lionel Faye et **Guillaume Garrigues** clôturent la séance en remerciant l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et la précision des remontées.

Ils soulignent que cette commission a montré :

- L'importance de **faire remonter les blocages locaux**.
- La pertinence d'**associer les syndicats techniques à la réflexion stratégique**.
- La nécessité d'un **SCoT réellement opérationnel**, capable de **traduire des intentions en leviers d'action**.

« La concertation, ce n'est pas une case à cocher, c'est ce qui fait que le document aura du sens. »

(Lionel Faye)

Ils réaffirment que les propositions du D2O sont **encore ouvertes** aux ajustements, notamment pour intégrer des niveaux d'exigence différenciés, et que le travail engagé va se poursuivre sur les autres volets du SCoT bioclimatique.

« Si nous voulons rendre ce document applicable, il doit être nourri de vos réalités. Merci pour cette exigence partagée. »

(Guillaume Garrigues)

8. En synthèse – Grands enseignements et perspectives de travail

Les constats partagés

- Une **ressource en eau fragilisée**, soumise à des tensions croissantes, nécessitant une gestion durable et anticipée.
- Un enjeu transversal qui conditionne désormais les **politiques d'aménagement du territoire**.
- Des **inégalités territoriales fortes** en matière d'accès et de vulnérabilité à la ressource.

Les orientations confirmées pour le SCoT bioclimatique

- **Protéger les ressources en eau** : intégration dans les PLU des périmètres de protection des captages et des dispositifs adaptés.
- **Économiser la ressource** : actions sur les réseaux, sensibilisation des usagers, optimisation des usages urbains.
- **Conditionner le développement urbain** à la disponibilité de la ressource en eau potable, sur la base de diagnostics et d'analyses fines.
- **Renforcer la solidarité territoriale** : interconnexions des réseaux, gestion collective et partagée de la ressource.

Points de vigilance et besoins exprimés

- **Assurer un accompagnement technique renforcé** des collectivités locales.
- **Proposer des dispositifs différenciés et adaptés** aux réalités des territoires (zones en tension forte vs zones en équilibre).
- **Renforcer la concertation locale** et l'implication des syndicats des eaux dans les démarches d'urbanisme.

Participants

La Commission a réuni plus de 60 personnes issues de :

- **Collectivités membres du Sysdau** (élus des intercommunalités et communes)
- **Syndicats de gestion de l'eau** (SIA, SIEA, Régie de l'eau Bordeaux Métropole)
- **Services techniques et institutionnels** (Département, DDTM, a'urba, Bordeaux Métropole, SIAO, SMEGREG, etc.)
- **Experts partenaires** (Aménag'eau, bureaux d'études)
- **Équipe projet du Sysdau**

Composition

Présidents de la commission :

- > M. Lionel Faye, vice-président du Sysdau, Président de la communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers
- > M. Guillaume Garrigues, membre titulaire du Comité syndical du Sysdau, conseiller métropolitain, conseiller municipal délégué de Talence

Élus du Sysdau :

- > Membres du comité syndical

> Présidents et maires des intercommunalités

Partenaires institutionnels, professionnels et techniques :

> DDTM

M. Frédéric Kozimor, chef du service accompagnement territorial

Mme Hélène Vignhal, adjointe au chef du service d'accompagnement territorial

M. Florian Perron, chef du service eau et nature

> Département de la Gironde

Mme Arancha Simo Ramiro, ingénieure

> Aménag'Eau

Mme Julie Roussarie, cheffe de projet Aménag'Eau

> Régie de l'eau Bordeaux Métropole

Mme Sylvie Cassou-Schotte, présidente

M. Nicolas Gendreau, directeur général

Mme Françoise Goulard, directrice de la recherche, de l'innovation et de la transition écologique

> SMEAG

M. Jean Michel Fabre, Président

M. Franck Solacroup, directeur

M. Vincent Cadoret, animateur SAGE

> SMIDDEST

Mme Pascale Got, présidente

M. Jean-Luc Trouvat, directeur

Mme Valerie Briche, chargée SAGE Estuaire

> EPIDOR

M. Jean Galand, président du SAGE Dordogne Atlantique

M. Roland Thieleke, directeur

M. Olivier Guerri, directeur adjoint

Mme Christine Guerin, chargée SAGE Dordogne Atlantique

> SMEGREG

Mme Célia Monseigne, présidente

M. Bruno De Grissac, directeur

Mme Alice Vacelet, ingénieure hydraulique des usages de l'eau et territoires

> Agence de l'eau Adour-Garonne M. Guillaume Choisy, directeur général

Mme Caroline Astre, chargée d'intervention ressources en eau et milieux aquatiques

Collectivités membres du Sysdau :

> Bordeaux Métropole

M. Maxime Ghesquière, conseiller métropolitain

Mme Nathalie Bouchain, directrice de l'Urbanisme

M. Mathieu Durand, chargé de mission stratégie et gouvernance eau

> CDC Créonnais

M. Alain Zabulon, président, vice-président du Sysdau

Mme Pascale Berthelot, directrice générale des services

> CDC Rives de la Laurence

M. Frédéric Dupic, président, vice-président du Sysdau

Mme Emmanuelle Pautrot, directrice générale des services

> CDC Médoc-Estuaire

M. Didier Mau, président, vice-président du Sysdau

M. Cyril Beurienne, directeur général des services

> CDC Coteaux Bordelais

M. Christian Soubie, président

M. Bertrand Gautier, vice-président en charge de l'aménagement, vice-président du Sysdau

M. Michael Ristic, directeur général des services

> CDC Portes de l'Entre-deux-Mers

M. Julian Sanabria, directeur général des services

> CDC Montesquieu

M. Bernard Fath, président

M. Benoist Aulanier, vice-président en charge de l'aménagement du territoire et urbanisme, vice-président du Sysdau

Mme Samantha Chevrier, directrice générale des services

> CDC Jalle-Eau Bourde

M. Pierre Ducout, président, vice-président du Sysdau

Mme Géraldine Meillon, directrice générale des services

Syndicats de l'eau :

> SIAEPA de la région de Targon

M. Richard Pezat, président

> SIAEPA de la région de La Brède

M. Jean-André Lemire, président

> SIAEPA de la région d'Arveyres

M. Bernard Guilhem, président

> SIAEPA de Saint-Selve

Mme Danielle Secco, présidente

> SIAEPA de Bonnetan

M. Christian Raynal, président
Mme Maud Michaud, directrice
> SIEA des Portes de l'Entre-Deux-Mers

M. Jean-Philippe Guillemot, président
Mme Sandrine Peyrinaud, directrice
> SIAEP ARPOCABE

M. Didier Cazimajou, président
> SIAEP de Léognan/Cadaujac

M. Laurent Barban, président
> SIAEA de Saint-Jean-d'Illac/Martignas-sur-Jalle

M. Édouard Quintano, président
> SI Adduction d'eau et d'assainissement de la région de Langoiran M.
Pierre Guenant, président
> SIAO de Carbon-Blanc M. Pierre Durand, président

Mme Catherine Rolland, directrice
> Mairie de Saucats

Mme Mélanie Tichané, maire
M. Arnaud Chiomento-darimont, directeur général des services
> Mairie de Cabanac et Villagrains M. Jean-Georges Clair, maire

M. Stéphane Cathala, directeur général des services
> Mairie de Canéjan

M. Bernard Garrigou, maire
Mme Candice Marty, directrice générale des services
> Mairie d'Haux

M. Romain Barthet-Barateig, maire

> A-URBA

M. François Cougoule, urbaniste géographe

Mme Cécile Nassiet, urbaniste spécialiste environnement

M. Valentin Ryckebusch, urbaniste spécialiste environnement